



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 1 DECEMBRE 2022

Présidence M. le Président THIERRY HENRY

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal n°22/2022 « **Convention intercommunale relative à l'étude et à la réalisation de la galerie de la Broye** » adopté en séance de Municipalité du 24 octobre 2022 ;
- ouï le rapport de la commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- **d'adopter** la Convention intercommunale relative à l'étude et à la réalisation de la galerie de la Broye.

Ainsi délibéré en séance du 1 décembre 2022.

Le Président :



Thierry HENRY



La Secrétaire :



Manuela KAUFMANN

Avis affiché le 5 décembre 2022